

AMENDEMENT À LA CONVENTION DE DISTRIBUTION – FONDS FÉRIQUE

Le présent amendement entre en vigueur le ^{1^{er}} oct. 2009 (ci-après la « **Date d'Entrée En Vigueur** »)

ENTRE : PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC., agissant et représentée aux présentes par Monsieur Charles Guay, Président et chef de la direction pour Placements Banque Nationale, et par Madame Josie Pampena, Vice-Président administration pour Placements Banque Nationale, dûment autorisés pour les fins des présentes, ainsi qu'ils le déclarent,

ci-après appelé le « **Courtier** »,

ET :

GESTION FÉRIQUE, société légalement constituée en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, sise au 1100 de la Gauchetière Ouest, Gare Windsor, Bureau 350, Montréal, Québec, H3B 2S2, représentée par Monsieur Marcel Vézina, Président et Madame Fabienne Lacoste, Directrice générale, tous deux dûment autorisés tel qu'ils le déclarent, agissant pour et au nom des Fonds mentionnés à l'Annexe A de la Convention décrite ci-dessous;

ci-après appelés le « **Gérant** »,

ci-après collectivement appelés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Courtier et le Gérant ont signé une Convention de distribution en date du 12 juin 2006 ;

ATTENDU QUE les Parties désirent étendre l'application de la Convention de distribution à deux nouveaux fonds communs de placement, à savoir le Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES ainsi que le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

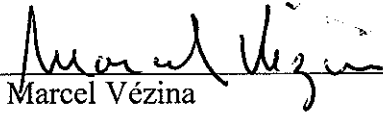
1. La Convention de distribution est modifiée comme suit :

1.1 L'Annexe A de la Convention de distribution est remplacée par l'Annexe A des présentes.

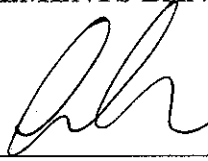
EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé le présent amendement :

GESTION FÉRIQUE INC.

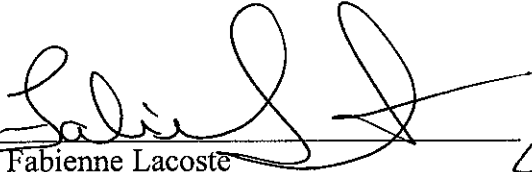
PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC.



Marcel Vézina
Président



Charles Guay
Président et chef de la direction pour Placements
Banque Nationale



Fabienne Lacoste
Directrice générale



Josie Pampena
Vice-Président administration pour Placements
Banque Nationale

ANNEXE A

FONDS FÉRIQUE EN DATE DU 1^{er} oct. 2009

**FONDS FÉRIQUE ACTIONS
FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN
FONDS FÉRIQUE ASIE
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ
FONDS FÉRIQUE EUROPE
FONDS FÉRIQUE MONDIAL (autrefois FONDS FÉRIQUE
INTERNATIONAL)
FONDS FÉRIQUE OBLIGATIONS
FONDS FÉRIQUE REVENU COURT TERME
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ
FONDS FÉRIQUE DIVIDENDES**

Les FONDS sont disponibles dans les Juridictions suivantes:

Québec

Ontario